

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : APB/CN

DEC2014_0097

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/024 RELATIF A LA MISE EN PLACE ET A LA REALISATION D'UN STAGE BAFA THEORIQUE EN EXTERNAT EN CONTINU - AVRIL 2014

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de proposer la formation BAFA (stage théorique et stage approfondissement) à destination de jeunes âgés de 17 à 25 ans, et le besoin immédiat de réalisation d'un stage théorique en externat en continu pour vingt jeunes,

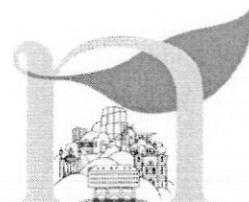
CONSIDERANT que l'offre afférente de la société La Ligue de l'Enseignement FOCEL de Seine et Marne est jugée intéressante techniquement et financièrement,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 10.03.27 « Formation BAFA (stage théorique et stage d'approfondissement)» dont la valeur ne dépasse pas 90 000 Euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec La Ligue de l'Enseignement FOCEL de Seine et Marne, sise Maison de l'Enseignement - Impasse du Château - La Rochette Village - à MELUN cedex (77008), représenté par M. Jean-Louis BOISANTE, agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°2014/024 relatif à la Mise en place et à la réalisation d'un stage BAFA théorique en externat en continu du Dimanche 20 Avril 2014 (9h00) au Dimanche 27 avril 2014 (18h30), soit un total d'environ 72 heures de formation, pour un coût de 290,00 € net par stagiaire (le groupe étant constitué de 15 à 20 stagiaires).

1/2



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2^e

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0417-DEC2014_0097-DE

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_ 0097
portant sur la conclusion du marché public de services n°2014/024

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

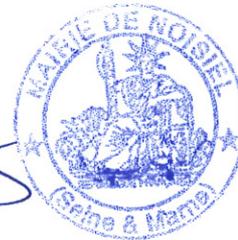
ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 17 AVR. 2014

Le Maire,


Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 18 AVR. 2014

Affiché le 18 AVR. 2014

Notifié le

Publié le 18 AVR. 2014

2/2

